

CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du 15 décembre 2022

ELUS	Présent	Donne procuration à	Absent	Commentaires
BONNET Xavier	X			
LUNEAU Laurence	X			
PEULVEY Christian	X			
JOUSSET Véronique	X			
PAYEN Benoit	X			
CARRE Marie-Gabrielle	X			
BRETAUDEAU Philippe	X			
LEROY RUIZ Anne	X			
BELLANGER Bernard	X			
POILANE Dominique	X			
ELAIN Blandine	X			
MALDELAR Laurent	X			
LANDREAU Jean-Pierre	X			
BUTRUILLE Christophe	X			
AMIAUD Christelle	X			
MARY Patricia		Sonia SANCHEZ		
PIROIS Alexia		Véronique JOUSSET		
SANCHEZ Sonia	X			
BLANLOEIL Séverine		Dominique POILANE		
HAY Thomas	X			Secrétaire de séance
PAQUERAU Cyrille	X			
BACHER Lamia	X			
BAILLIARD Marie-Claude	X			
GUITTET Marie-Noëlle	X			
MIGNOTTE Yves		Eric BETSCHART		
BETSCHART Eric	X			
NICOLON Franck	X			
CLENET Françoise		Marie-Claude BAILLIARD		
ROMI Gaëlle	X			
Nombre de membres en exercice 29	24	5 procurations	0 absent	

N° délibération	Sujet	Nombre de votants	Décision		
			POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
22.12.01	Protocole relatif au temps de travail – actualisation	29	29		
22.12.02	RIFSEEP – modification des groupes de fonctions et de seuils	29	29		
22.12.03	Modification du tableau des effectifs	29	29		
22.12.04	Fixation de la liste des emplois temporaires et saisonniers à pourvoir pour l'année 2023	29	29		
22.12.05	Chambre régionale des comptes – rapport 2021 – rapport relatif aux initiatives prises par la collectivité	29	21		8
22.12.06	Organismes publics extérieurs – répartition des frais de gestion – année 2022	29	29		
22.12.07	Fixation des tarifs – année 2023	29	21	8	
22.12.08	Investissements 2023 – ouvertures de crédits préalablement au vote du budget primitif - autorisation	29	29		
22.12.09	SIVU de la petite enfance - participation communale – acompte – année 2023	29	29		
22.12.10	Délégation de service public – « marchés forains » – choix du délégataire	29	29		
22.12.11	Communes de Clisson, Gorges et Gétigné – création d'une police pluri communale – convention – approbation	29	29		
22.12.12	Saison culturelle 2022-2023 – présentation de l'acte 2	29	29		

**Décisions prises par le Maire,
Du 18 novembre au 15 décembre 2022
dans le cadre de la délégation confiée par le Conseil municipal**

Monsieur le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous donne lecture des décisions prises dans le cadre de la délégation que vous m'avez confiée par délibération en date du 09 juillet 2020, d'une part, et, en vertu de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'autre part.

N°	Objet de la décision
102-2022	<p><u>MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX</u> Eclairage public</p> <p>Signature d'un avenant n°4 au marché public n°13-2016 relatif à l'exploitation-maintenance et (Re)construction partielle des installations d'éclairage, de signalisation lumineuse tricolore et d'éclairage sportif extérieur attribué à la société IN'ENERGIES sous l'établissement CITEOS INGENIERIE CENTRE de Tours (37) :</p> <p>↳ <i>Pour une prolongation du délai d'exécution du marché jusqu'au 20/11/2023 pour le poste G4 sans incidence financière.</i></p>
103-2022	<p><u>MARCHES DE PRESTATION DE SERVICES</u> Centre technique municipal</p> <p>Attribution du marché public n°2022-37, destiné à la location de bouteille de gaz, à la société AIR LIQUIDE :</p> <p>↳ <i>Pour un montant de 382 € TTC pour 5 ans à compter du 01/03/2023.</i></p>
104-2022	<p><u>CONTRATS - CONVENTIONS</u> Biens communaux – Gîte B et D - « LE MOULIN DE PLESSARD » sis au lieu-dit Plessard sur la Commune de Cugand</p> <p>Signature d'un bail d'occupation à intervenir avec la société EST GROUP CONSULT LTD dont le siège social est en Bulgarie :</p> <p>↳ <i>Cette location est consentie pour la période du 26/11/2022 au 26/12/2022 pour les 2 gîtes,</i></p> <p>↳ <i>La redevance d'occupation se situe à hauteur de 972 € pour la période susvisée, à laquelle s'ajoutera le montant des charges « dites récupérables » notamment les charges d'électricité sur la base de 0,21 €/kw.</i></p>
105-2022	<p>Cession à titre gracieux d'un monument funéraire issu d'une reprise administrative d'une sépulture échue et non renouvelée à Monsieur Mathieu CHARRIER de Saint-Germain-sur-Moine (49).</p>

106-2022	<p><u>CONTENTIEUX</u></p> <p>Mission de défendre les intérêts de la ville, confiée à la SARL MRV AVOCATS de Nantes (44), dans l'affaire BOUANCHAND/Commune de Clisson, à toutes les étapes de la procédure.</p>
107-2022	<p><u>CONTRATS – CONVENTIONS</u></p> <p>Signature d'une convention avec le Comité d'organisation Classic Loire-atlantique de la Haye Fouassière (44) pour un prêt de barrières à l'occasion d'une manifestation sportive du 16/03/2023 au 20/03/2023 sur la Commune de la Haye-Fouassière à titre gracieux.</p>
108-2022	<p><u>CONTRATS – CONVENTIONS</u></p> <p>Signature d'une convention avec le syndicat mixte du scot et du Pays du vignoble nantais de Clisson (44) pour le prêt gratuit d'une exposition « L'innovation sociétale en vignoble nantais 2020 » du 18/12/2022 au 17/01/2023 à la galerie du minage.</p>
109-2022	<p><u>CONTRATS – CONVENTIONS</u></p> <p>Signature de conventions avec des particuliers pour la mise à disposition de 4 chalets à l'occasion des fêtes de fin d'année pour la période du 09/12/2022 au 03/01/2023 contre le paiement de 150 € par chalet.</p>
111-2022	<p><u>MARCHES DE PRESTATION DE SERVICES</u></p> <p>Signature d'un marché public n°2022-40 avec la société PITNEY BOWES de La plaine Saint Denis (93) :</p> <p>↳ <i>Pour la location et l'entretien d'une machine à affranchir sur une durée de 4 ans à compter du 01/03/2023 pour un montant de 620 € HT.</i></p>
112-2022	<p><u>CONTRATS – CONVENTIONS</u></p> <p>Signature d'une convention avec la commune de Gétigné pour l'organisation d'un concert 'Les ramoneurs de menhirs' sur Gétigné le 01/10/2022 dans le cadre de la saison culturelle 2022-2023.</p>
113-2022	<p><u>CONTRATS – CONVENTIONS</u></p> <p>Signature de conventions de mécénat avec des sociétés (Clisson Distribution SAS et Crédit mutuel de Clisson Val de Sèvre) et des associations (Hellfest Production et UDPS 44) pour soutenir financièrement l'animation 'Patinoire'.</p>

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire, dans le cadre des pouvoirs qui lui ont été conférés.

Conforme à la lecture faite par M. le Maire

A Clisson, le 15 décembre 2022

Le secrétaire de séance